

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

✉ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-172

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS :

Au cours de la réunion de la commission des travaux du 1^{er} décembre 2022, 6 enfants du Conseil Municipal des enfants ont donné leur avis sur la proposition d'achat de jeux au bord du Lac : après discussion, les enfants préfèrent le devis de la Société SYNCHRONICITY de Guidel (56) pour un montant total HT de 42 189.80 € HT avec la structure « Luciole », l'arbre nid de pies, le portique avec 3 balançoires (nid d'oiseau, siège standard, siège nacelle) et une table de ping pong diabololo qui sera installée à Saint-Igneuc avec d'autres jeux récupérés de l'aire de jeux actuelle du bord du Lac. Il est à noter qu'une association de Saint-Igneuc participe au financement de la table de ping pong. La commission propose de retenir la proposition du CME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord au devis de la Société Synchronicity d'un montant de 42 189.80 € HT pour l'achat de jeux pour enfants.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN

